

Depuis 1999, des actions menées par les CGJ qui ont porté leurs fruits!

Quelques exemples...

1999-2000: installation des fontaines à eau dans les collèges

2002-2003: formation au premiers secours

2007-2008: création d'un DVD de prévention à l'usage du cannabis

2010-2012:

- Journées de sensibilisation au handicap pour les collégiens
- « L'art rencontre » - rencontres avec des professionnels du milieu artistique dans les collèges
- « L'esprit sportif, ça compte ! » découverte de sports nouveaux: le kin-ball et le tchoukball
- « Let's Geau, on s'bouge pour l'eau ! » journées ludiques et éducatives sur le thème de l'eau

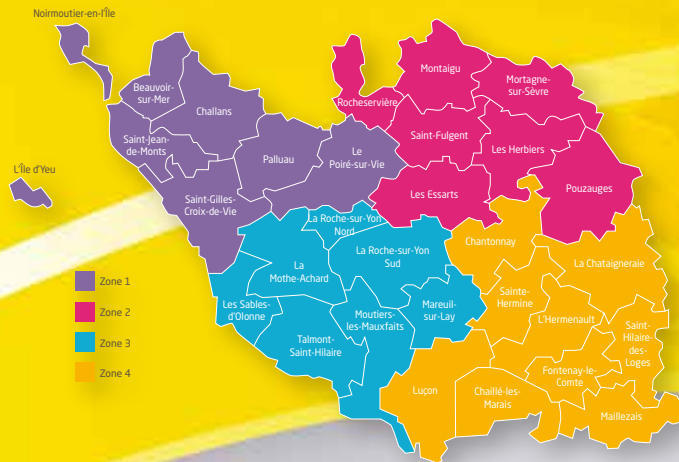
2012-2014:

- Vendéfis 2014, Challenge inter-collèges culturel et sportif
- Campagne de sensibilisation au « bien manger » dans les restaurants scolaires
- Concours de nouvelles sur la guerre 39-45
- Clips vidéos sur les conduites à tenir en car, à pieds et en deux roues pour se rendre au collège
- concours de clips vidéos « parle moi de ton collège »



La carte de la Vendée et la répartition géographique des commissions

Chaque conseiller général junior appartiendra à la commission relevant de la zone d'implantation de son collège.



Pour tous renseignements complémentaires:

cgj@vendee.fr
02 51 34 46 93

Les premiers RDV obligatoires du CGJ:
19 novembre et 10 décembre 2014

Élection du Conseil général des jeunes



Du 29 septembre
au 07 octobre
2014

Le Conseil général des jeunes un espace d'expression, de décisions et d'actions !

Chaque collège public ou privé du département peut être représenté au Conseil général des jeunes par un Conseiller général junior qui est élu pour deux ans. Composé au maximum de 62 membres, le Conseil général des jeunes se réunit 6 fois par an. Les rencontres sont animées par les Conseillers généraux adultes et accompagnées par des agents du Conseil général.



Un engagement au service des collèges de Vendée

Au-delà de l'apprentissage et de la connaissance du fonctionnement d'une assemblée élue, le Conseil général des jeunes participe réellement à la vie du département. Aux côtés des Conseillers généraux adultes, les Conseillers généraux juniors peuvent également participer aux concertations et réflexions des projets du Département organisées par les services départementaux concernés.

Cette nouvelle mission montre l'importance de l'implication de nos jeunes élus au sein du Département.

Le guide du votant

Qui vote ?

Tout élève de 5^{ème} et 4^{ème} des collèges de Vendée, possédant sa carte électorale signée par ses parents et lui-même.

Pour qui vote-t-on ?

- Pour un élève de son collège de 5^{ème} et de 4^{ème} qui s'est porté candidat.
- Tous les candidats figureront sur le panneau d'affichage des candidatures où paraîtront leurs programmes d'actions.
- Les candidats pourront mener une campagne afin de vous donner l'envie de voter pour eux.
- Les candidats cesseront leur campagne la veille du jour de l'élection.

Comment vote-t-on ?

- L'élection se fait au scrutin uninominal à deux tours comme pour les Conseillers généraux adultes.
- Être muni de sa carte électorale signée.
- Comme une élection officielle, un isoîr pourrait être installé dans une salle du collège avec les bulletins de vote au nom des candidats à déposer dans une urne.

Quand vote-t-on ?

Entre le **lundi 29 septembre** et le **mardi 7 octobre 2014**, à la date définie par le chef d'établissement.

Qui est élu ?

- Le candidat ayant obtenu la moitié des voix plus une dès le premier tour.
- Si ce n'est pas le cas, un second tour sera organisé afin de départager les 2 premiers candidats du premier tour. Sera alors déclaré élu le candidat qui aura obtenu le plus de voix.



Le guide du candidat

Quelles conditions pour être candidat ?

- Être élève de 5^{ème} et de 4^{ème} d'un collège de Vendée.
- Être motivé et s'engager pour un mandat d'une durée de 2 ans (octobre 2014 - juin 2016)
- Se déclarer candidat auprès de l'adulte référent des élections de son collège, à partir du 2 septembre et au plus tard une semaine avant l'élection.
- Faire compléter et signer l'autorisation parentale à participer à l'élection du CGJ auprès de ses parents ou représentants légaux.
- Mener campagne durant les 7 jours qui précèdent l'élection.

Comment mener campagne ?

- Retirer le « Dossier de candidature » auprès de l'adulte référent de son collège.
- Ce dossier comprend :
 - Le règlement intérieur du Conseil général des jeunes ;
 - L'autorisation parentale à se porter candidat ;
 - La fiche d'identité et le programme d'actions du candidat.
- Se rapprocher de l'adulte référent de l'élection du Conseil général des jeunes qui pourra apporter une aide précieuse dans les écrits ou la prise de parole devant les collégiens de 5^{ème} et 4^{ème}.
- Apposer sa photo, renseigner son identité, et motiver son programme d'actions afin de donner l'envie à ses camarades électeurs de voter pour soi.
- Afficher sa candidature (fiche d'identité et programme d'actions) sur l'espace prévu à cet effet.

